

Fonds de cohésion sociale

Rapport d'activité

exercice 2013



GRUPE



Fonds de cohésion sociale
Rapport d'activité
exercice 2013

Sommaire

Le crédit professionnel solidaire	6
Les ressources mobilisées pour la dotation des dispositifs de garantie.....	7
L'activité globale du FCS	9
Le bilan du FOGEFI	10
– FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes)	11
– FGAP (les ateliers protégés employant des personnes handicapées).....	13
– FGIE (Les associations intermédiaires et entreprises d'insertion agréées)	14
– Garanties au dossier (FGIE EI)	15
– La garantie des fonds « Loi Galland »	18
– Les autres modes d'intervention du FCS	22
– Evolution des taux de sinistre	23
– Impact sur l'emploi.....	26
– Impact du FCS sur la création/consolidation d'emploi	26
– Nacre, nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise	27
Le microcrédit personnel	30
Les organismes financiers.....	31
– Les organismes agréés en 2013 par le Comité d'Agrément du Fonds de cohésion sociale	31
– Les décisions du Comité d'agrément	32
– La distribution des prêts	32
– Le profil des prêts	34
– La mise en jeu de la garantie du Fonds de cohésion sociale.....	35
Les réseaux accompagnants	35
– Les Partenariats.....	35
– Mise en place des plateformes de microcrédit personnel	36
Les travaux en commun.....	36
– Résultats de l'étude d'impacts du microcrédit personnel	36
– Des colloques régionaux.....	37
Les expérimentations	37
– Les propriétaires occupants très sociaux (POTS).....	37
– Actions en faveur des jeunes.....	39



L'activité des organes de gouvernance.....	42
L'activité du comité d'orientation (COSEF)	43
L'activité du comité d'agrément du FCS.....	43
Arrêté comptable au 31.12.2013	44
Dotation de l'Etat.....	45
Arrêté comptable.....	45
Revue analytique des comptes	45
- ACTIF	45
- PASSIF	47
- COMPTE DE RESULTAT	48
- HORS-BILAN.....	49
- Engagements donnés	49
- ANNEXE I : BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 du FCS (fonds principal)	50
- ANNEXE II : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013 du FCS.....	51
- ANNEXE III : BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 du fonds de garantie NACRE.....	52
- ANNEXE IV : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013 du fonds de garantie NACRE	53



Le crédit professionnel
solidaire

6

Le soutien du fonds de cohésion sociale sur le champ du microcrédit professionnel et de l'économie sociale et solidaire

Le soutien du Fonds de cohésion sociale sur le segment du crédit professionnel solidaire se traduit par une mobilisation en faveur de cinq types de mécanismes :

- La dotation de fonds d'Etat préexistants regroupés au sein du FOGEFI
- Le soutien à l'activité de garantie des fonds territoriaux « loi Galland » de France Active
- Le développement de dispositifs de garantie en faveur de l'insertion et de la création d'emplois
- Le soutien des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprise
- Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre)

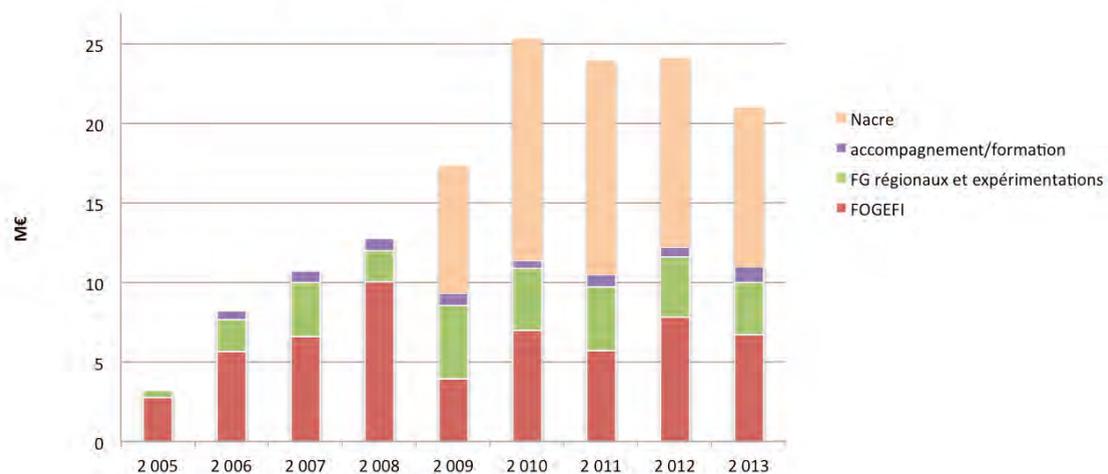
Les ressources mobilisées pour la dotation des dispositifs de garantie

En 2013, la dotation par le FCS des fonds de garantie gérés par France Active Garantie et celle consacrée à la garantie des prêts nacre financés sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts se sont élevées à 21,02 M€ répartis comme suit :

Apports FCS : Crédit professionnel solidaire	2010 en K€	2011 en K€	2012 en K€	2013 en K€
Fonds gérés par France Active Garantie				
Nationaux (FOGEFI)				
• Fonds de garantie pour l'Insertion par l'Économie : FGIE				
• Fonds de garantie pour l'Initiative des Femmes : FGIF	7 000	5 720	7 859	6 727
• Fonds de garantie pour les Ateliers Protégés : FGAP				
Régionaux				
• Fonds territoriaux « loi Galland »	3 621	3 854	3 780	3 296
• Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire (FRIS) et prêts participatifs	220	170		
• Autres expérimentations	80	0		0
Sous-total dotation de fonds	10 921	9 744	11 639	10 023
Financement de l'accompagnement	566	738	648	1 000
Garantie NACRE	14 000	13 500	11 900	10 000
TOTAL GÉNÉRAL crédit professionnel	25 369	23 982	24 187	21 023

Nb : Depuis 2013, les frais d'accompagnement des dossiers de garantie Fogefi et Loi Galland sont désormais intégrés en totalité dans une même rubrique. Auparavant, les frais d'accompagnement des dossiers Fogefi étaient inclus dans la dotation au Fogefi.

Dotations (brutes) des fonds de garantie par le FCS - segment "pro"



Le Fogefi bénéficie d'une dotation à 100% par le FCS. Sur la ligne « fonds Galland classiques », l'apport du FCS est de 3,29 M€, témoignant d'un effet de levier toujours significatif sur les ressources locales, dont le montant 2013 est de 4,65 M€ :

Fonds Territoriaux	territoire	codotations locales décidées en contrepartie du FCS 2013
Adises FG	Rhône Alpes	88 104 €
ADISES HAUTE SAVOIE FG	Rhône Alpes	79 139 €
AIN FG	Rhône Alpes	66 000 €
IEDV FG	Rhône Alpes	213 000 €
LOIRE FG	Rhône Alpes	146 000 €
MCAE FG	Rhône Alpes	303 000 €
RDI FG	Rhône Alpes	200 000 €
Afile 77 FG	Ile de France	60 000 €
Garances FG	Ile de France	119 000 €
Hauts de Seine FG	Ile de France	151 000 €
PIE FG	Ile de France	346 000 €
Val de Marne FG	Ile de France	125 000 €
Yvelines FG	Ile de France	89 200 €
Airdie FG	Languedoc Roussillon	145 333 €
Champ Ardenne FG	Champagne Ardenne	40 000 €

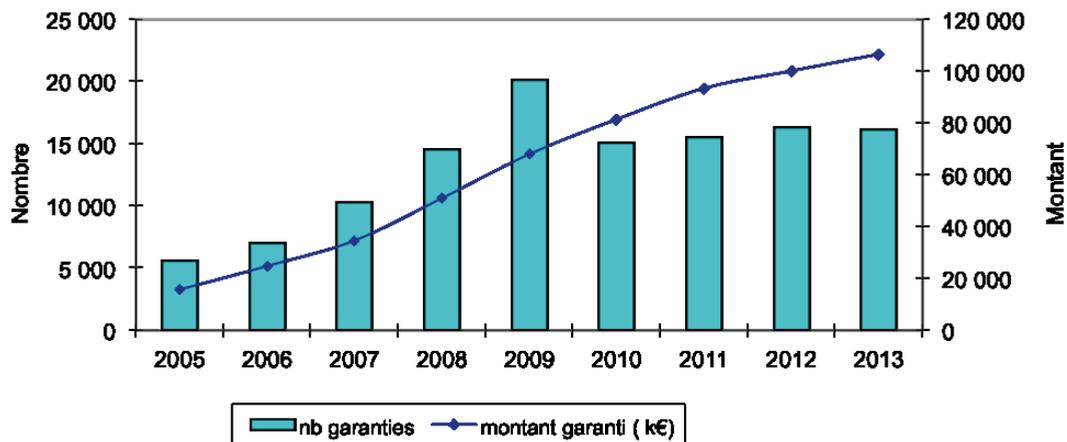
Lorraine FG	Lorraine	90 000 €
Lorraine FG TPE	Lorraine	100 000 €
Corse FG	Corse	49 800 €
Bourgogne FG TPE	Bourgogne	100 000 €
Alsace FG FEDER	Alsace	200 000 €
Franche Comté FG	Franche Comté	60 000 €
Pas de calais FG FEDER	Nord Pas de Calais	900 000 €
Nord FG FEDER	Nord Pas de Calais	
IPCA FG	Poitou Charentes	50 000 €
Midi Pyrénées FG	Midi Pyrénées	50 000 €
Réunion FG	Réunion	400 000 €
Basse Normandie FG	Basse Normandie	80 000 €
Haute Normandie FG 2	Haute Normandie	75 000 €
Limousin FG	Limousin	210 000 €
Limousin FG Agri	Limousin	35 000 €
Limousin FG fris	Limousin	62 500 €
saint martin FG	Saint Martin	19 000 €
Total		4 652 076 €

NB : un nouveau décompte présente les codotations des partenaires, 4,652 M€, pour les seules lignes de garanties financées par le FCS. L'ensemble des dotations des partenaires aux Fonds loi Galland s'élève à 6,9 M€.

L'activité globale du FCS

L'activité garantie des fonds assurée par le Fonds de Cohésion Sociale, agréant l'activité du FOGEFI et des Fonds dit loi Galland, présente une stabilité en nombre de garanties et une augmentation de 6% en montant.

	2010	2011	2012	2013
nb garanties	15 029	15 528	16 313	16 150
montant garanti (k€)	81 356	93 300	100 019	106 468
Δ nb de garanties	-25%	3%	5%	-1%
Δ montant garanti	20%	15%	7%	6%



L'effet levier sur les prêts mobilisés est de 198 M€ contre 209M€ en 2012 (soit - 6 %)

Le bilan du FOGEFI

Afin d'encourager la création, la reprise ou le développement d'entreprises, l'Etat a regroupé a sein du FOGEFI (Fonds solidaire de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et l'insertion), trois lignes de garantie visant chacune un public précis, à savoir :

- le FGIF (Les femmes créatrices d'entreprises)
- le FGIE (Les associations intermédiaires et entreprises d'insertion agréées)
- le FGAP (les ateliers protégés employant des personnes handicapées)

Les bénéficiaires peuvent donc être des personnes physiques en difficulté souhaitant créer leur entreprise ou des personnes morales dont l'objet est de permettre l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

Globalement, les trois fonds ont permis de mobiliser, en 2013, 87,5 M€ de prêts bancaires (en léger retrait par rapport à 2012 à 88 M€) avec 12661 dossiers (en diminution de 3 % par rapport à 2012) pour un montant garanti de 51,6 M€ traduisant une augmentation du montant du ticket moyen de la garantie.

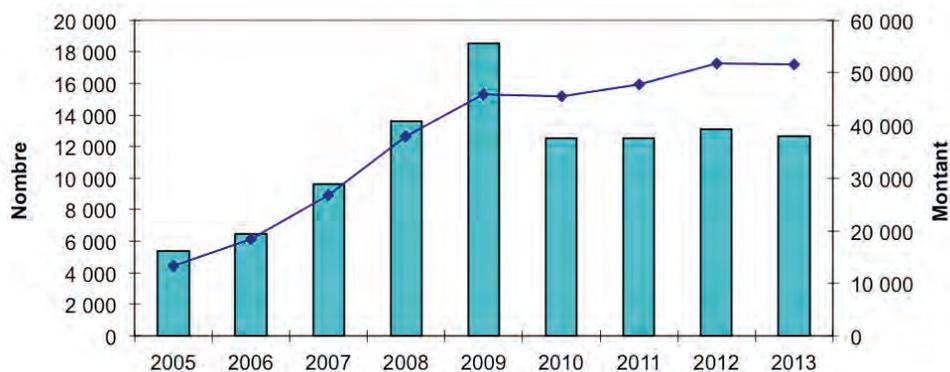
	2010	2011	2012	2013
nb garanties	12 492	12 536	13 102	12 661
montant garanti (k€)	45 437	47 796	51 775	51 638
Δ nb de garanties	-32%	0%	5%	-3%
Δ montant garanti	-1%	5%	8%	0%

FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes)

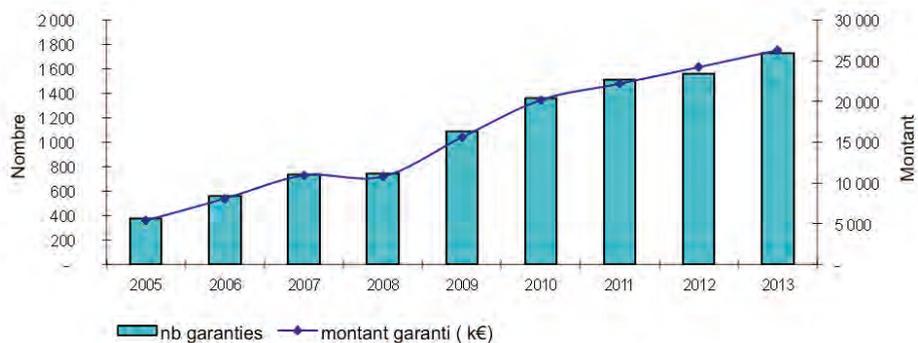
En 2013, après un ralentissement relatif en 2012, la croissance du FGIF a été plus vive avec 1725 dossiers mis en place (+ 11%) pour un montant de 26,2 M€ (+ 9 %).

La part des garanties FGIF mises en place par le réseau France Active (y compris doubles affiliés) progresse légèrement (94,3 en 2013 contre 93,3 % en 2012). Le réseau Initiative France assure la distribution du solde des garanties (5,7%).

Le tableau ci-dessous donne la répartition d'activité en nombre de garanties mises en place par Fonds Territoriaux France Active (en nombre de dossiers garantis) avec des évolutions contrastées. 12 fonds connaissent une croissance régulière depuis 2011. L'activité des fonds les plus importants est en reprise (Bretagne) ou en stabilité (Pays de la Loire, Alsace, Nord).



Nombre de garanties mises en place par fonds :

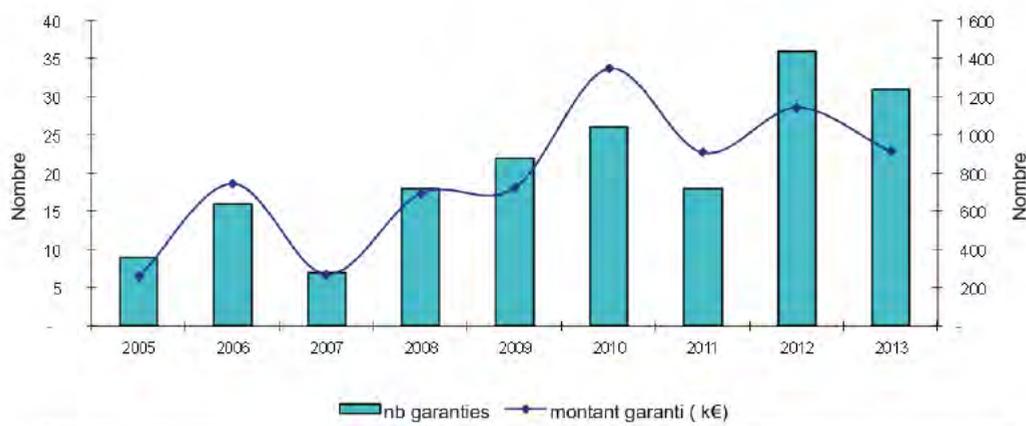


Organismes délégataires	2012	2013	Variation entre les 2
Adises Active	14	32	129%
Afile 77	28	35	25%
Airdie	29	41	41%
ALSACE ACTIVE	90	90	0%
Aquitaine Active	17	26	53%
Auvergne Active	72	72	0%
Basse Normandie Active	31	31	0%
BOURGOGNE ACTIVE	42	47	12%
Bretagne Active	126	192	52%
CENTRE ACTIF	34	30	-12%
Centre Ain Actif	21	29	38%
CHAMPAGNE-ARDENNE ACTIVE	12	15	25%
Corse Active	14	8	-43%
ESIA	16	8	-50%
ESSONNE ACTIVE	33	25	-24%
FONDES	211	211	0%
Franche Comté Active	20	25	25%
Garances Seine-Saint-Denis Active	13	17	31%
Haute-Normandie Active	51	44	-14%
HDSI	24	28	17%
IEDV	34	50	47%
INDRE ACTIF	27	26	-4%
Initiative 95	8	9	13%
IPCA	53	49	-8%
Limousin Actif	46	66	43%
Loire Active	7	10	43%
LORRAINE ACTIVE	29	18	-38%
MCAE Isère Active	30	41	37%
MIDI PYRENEES ACTIVES	44	59	34%
NORD ACTIF	94	86	-9%
Paris Initiatives Entreprises	2	17	750%
Pas-de-Calais Actif	45	63	40%

Picardie Active	22	14	-36%
RDI	18	29	61%
REUNION ACTIVE	21	23	10%
Val de Marne Actif Pour l'Initiative (VMAPI)	31	36	16%
Yonne Active Création	20	12	-40%
Yvelines Actives	24	23	-4%
Total délégataires réseau France Active	1453	1637	13%
Autres délégataires	104	88	-15%
Total	1557	1725	11%

FGAP (les ateliers protégés employant des personnes handicapées)

Le FGAP témoigne d'une activité de garantie toujours très fluctuante selon les années, sur une base qui reste marginale à l'échelle du FOGEFI.



Après une forte augmentation en 2012, l'activité du FGAP sur prêts bancaires a enregistré une légère progression à 18 dossiers pour un total de 509 k€ garantis, soit +20 % en nombre et +7 % en montant.

Après un doublement de l'activité de garantie des prêts participatifs de la SIFA en 2012, le nombre de dossiers garantis en 2013 recule de 38 % en nombre de dossiers et de 40 % en montant (404 k€ contre 668 k€ en 2012) mobilisant 809 k€ de prêts.

FGIE (Les associations intermédiaires et entreprises d'insertion agréées)

Le FGIE présente deux familles d'activités :

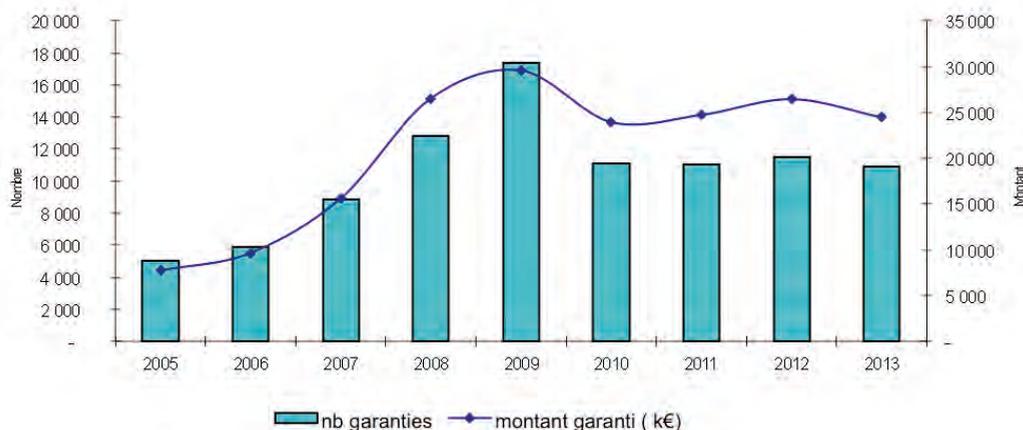
- Garanties au dossier sur prêts bancaires pour les entreprises d'insertion dont le Réseau France Active est délégataire d'engagement. Cette activité est appelée FGIE-IE.
- Garanties de portefeuille sur des enveloppes des prêts (en quasi-totalité extra bancaires) accordés par des opérateurs financiers pour lesquels une convention a été signée. Chaque convention définit, entre France Active Garantie et l'opérateur, le type de prêts éligibles au FGIE ainsi que le plafond d'encours pouvant être garanti et le plafond de sinistre total que la FGIE peut prendre en charge.

Le FGIE affiche en 2013 une activité en diminution de 5% en nombre de dossiers et de 7% en montant tant des garanties que des prêts :

TOTAL FGIE	2011	2012	2013	Évolution 2013/2012
Garanties mises en place	11 006	11 509	10 905	-5 %
Montant des garanties (K€)	24 732	26 442	24 460	-7 %
Montant des prêts garantis (K€)	40 079	42 613	39 629	-7%

Le FGIE, après une croissance modérée enregistrée depuis plusieurs années, connaît un recul en 2013 en nombre de dossiers (- 5%) et en montant (- 7%). L'effet levier sur la mobilisation de prêts bancaires est également en recul à 39,6 M€ (contre 42,6 M€ en 2012). En diminution depuis 2010, le poids relatif du FGIE dans le FOGEFI tant en nombre de dossiers (86% contre 88% en 2012) que de montant garanti (45% contre 51% en 2012) poursuit son recul.

Ce recul s'explique notamment par la baisse de la ligne de l'ADIE, composante principale du FGIE avec 92,4 % du nombre total de garanties (10 084 nouveaux prêts garantis contre 10 775 en 2012). Le montant moyen de ces garanties baisse également en 2013 (de 1 801€ en 2012 à 1 693 €, soit - 6 %).



La couverture par le FGIE des prêts participatifs de la SIFA en faveur des entreprises solidaires a continué d'augmenter (9 % de garanties et 2 % en montant) et continue d'occuper la deuxième place en montant des garanties dans la contribution totale du FGIE (3,46 M€ de garanties). La ligne Créasol poursuit bien qu'à un rythme plus modéré une croissance continue depuis plusieurs années et dépasse en montants de garantie la ligne entreprise d'insertion en recul en 2013. Les lignes de la Caisse sociale de Bordeaux et des Caisses d'Épargne ont renoué avec une évolution positive après une année 2012 en fort recul.

Dans le détail :

Le champ d'intervention du FGIE s'applique à la garantie de prêts bancaires accordés d'une part aux entreprises sociales et solidaires et d'autre part aux très petites entreprises.

Garanties au dossier (FGIE EI)

Structures d'insertion par l'économie

En 2013, le nombre de dossiers mis en place en 2013 à destination des structures d'insertion par l'économie a décliné de 5 % avec 89 dossiers (contre 94 en 2012) pour un montant de prêts garantis de 2749 k€ (2814 k€ en 2012).

Garanties FGIE entreprises d'insertion	2011	2012	2013	Évolution 2013/2012
Nbre de garanties mises en place	78	94	89	-5 %
Montant des garanties (K€)	1 184	1 391	1 290	-7 %
Montant des prêts garantis (K€)	2 384	2 814	2 749	-2 %

Prêts participatifs aux entreprises solidaires

Si le nombre des garanties FGIE accordées aux interventions de la SIFA progresse assez fortement, le montant des garanties et celui des prêts garantis est en progression plus modérée, traduisant une diminution du ticket moyen de la garantie (22 k€ en 2013 contre 24 k€ en 2012 et 26,5 k€ en 2011).

Garanties FGIE SIFA	2011	2012	2013	Évolution 2013/2012
Garanties mises en place	122	139	152	9%
Montant des garanties (k€)	3 240	3 383	3 462	2%
Montant des prêts garantis (k€)	7 116	7 111	7 203	1%

L'activité de garantie de prêts participatifs de la SOFINEI. La SOFINEI n'a pas soumis de nouveaux dossiers en garantie depuis 2011.

Garanties de portefeuille

■ ADIE

L'activité de garantie des prêts de l'Adie a connu un repli en 2013 (- 6 % en nombre avec 10 084 dossiers, - 12% en montant avec 17 M€ garantis). Après le fort recul de 2010, l'activité de la ligne de l'Adie reste cantonnée à un étiage compris entre 10000 et 10800 dossiers par an. Elle s'explique en particulier par le recours par l'Adie à la garantie du Fonds européen d'investissement au-delà de ce seuil.

ADIE	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	10 338	10 775	10 084	-6%
Montant des garanties (k€)	18 425	19 408	17 079	-12%
Montant des prêts garantis (k€)	27 968	29 437	25 958	-12%

■ Caisses d'Épargne

Après une baisse sensible en 2012, les garanties apportées sur les dossiers Caisse d'Épargne du parcours confiance ont eu tendance en 2013 à retrouver le niveau des années antérieures.

Caisse d'épargne	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	165	129	144	12%
Montant des garanties (k€)	521	380	441	16%
Montant des prêts garantis (k€)	622	542	630	16%

■ Caisse Sociale de Bordeaux

Après deux années de forte baisse, le nombre de garanties du FGIE par la Caisse Sociale de Bordeaux a connu une forte augmentation même si il est loin d'avoir renoué avec le niveau d'activité de 2009.

Caisse Sociale de Bordeaux	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	61	38	84	121%
Montant des garanties (k€)	195	128	306	139%
Montant des prêts garantis (k€)	279	183	397	117%

■ Banque Populaire du Sud

Le nombre de dossiers BPS tend à fortement diminuer sur plusieurs années.

Banque Populaire du sud	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	24	26	12	-54%
Montant des garanties (k€)	64	60	30	-50%
Montant des prêts garantis (k€)	91	85	44	-48%

■ CREASOL

L'activité de CREASOL en forte augmentation depuis plusieurs années a poursuivi en 2013 une croissance soutenue quoique plus modérée par rapport aux années antérieures (+ 13% en nombre, + 14% en montants).

CREASOL	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	197	284	320	13%
Montant des garanties (k€)	965	1 535	1 757	14%
Montant des prêts garantis (k€)	1 379	2 193	2 510	14%

Autres garanties

Opérations Facil'baïl (produit qui remplace le dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire, distribué par le réseau des fonds territoriaux France Active)

Après plusieurs années de progression mais à des niveaux d'activité peu significatifs, l'année 2013 a connu un repli relatif en nombre et très marqué en montant.

Garanties FGIE Facil'baïl	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Garanties mises en place	21	24	20	-17%
Montant des garanties (k€)	138	157	95	-39%
Montant des prêts garantis (k€)	240	248	138	-44%

La garantie des fonds « Loi Galland »

L'intervention du Fonds de Cohésion Sociale sur ce champ consiste à abonder les fonds de garantie créés localement par les associations membres du réseau France Active et bénéficiant dans le cadre de la loi Galland, de dotations des collectivités locales ; et ce dans la mesure où la cible de ces fonds de garantie est en adéquation avec celle du FCS.

Il existe deux types de garanties Galland : les garanties « classiques » des prêts bancaires aux TPE ou à l'économie sociale (ESS) et depuis 2007 la garantie des prêts participatifs solidaires émis par la SIFA.

Garanties Galland classiques TPE ou ESS

En 2013, l'activité des fonds Loi Galland a porté sur la mise en place de 3277 garanties (contre 2990 en 2011) pour un montant de 52,8 M€, concourant à la mobilisation de plus de 111,1 M€ de prêts bancaires.

Il est à noter que depuis 2013 ne sont décomptés que les dossiers éligibles à la garantie financée par le FCS. Le tableau ci-dessous fait état de ce nouveau périmètre

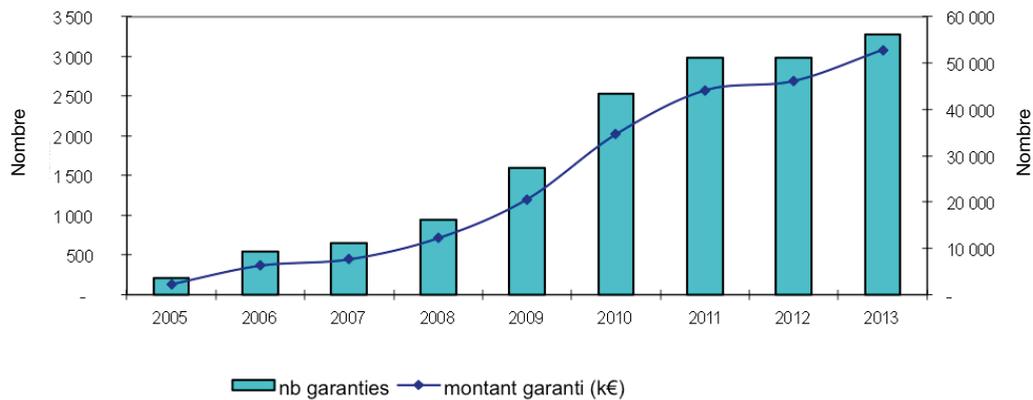
classique TPE / ESS	2010	2011	2012	2013
Nombre de garanties	2 537	2 992	2 990	3 277
Δ nb de garanties		18%	0%	10%
montant garanti (k€)	34 646	44 111	46 161	52 881
Δ montant garanti		27%	5%	15%
montant des prêts mobilisés (k€)	74 810	91 716	97 303	111 165
Δ prêts mobilisés		22%	6%	14%

« Ancien périmètre » : tous dossiers Galland y compris non éligibles au FCS

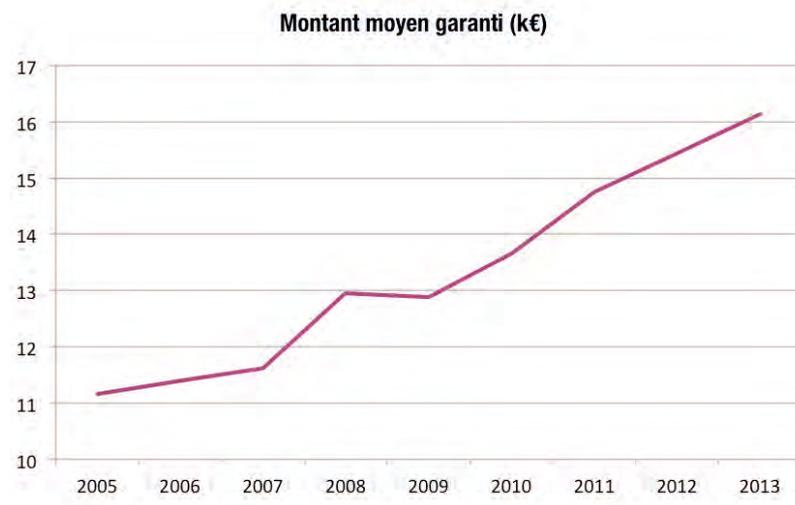
classique TPE / ESS	2010	2011	2012	2013
Nombre de garanties	2 873	3 423	3 382	3 686
Δ nb de garanties		19%	-1%	9%
montant garanti (k€)	39 761	47 550	49 492	56 105
Δ montant garanti		20%	4%	13%

L'activité de garantie des fonds Loi Galland a connu une croissance marquée tant en nombre de dossiers que de montants garantis à la fois sur le segment TPE et le segment Entreprises solidaires

	2012			2013		
	Nombre de garanties	Montant de prêts (K€)	Montant garantis (K€)	Nombre de garanties	Montant de prêts (K€)	Montant garantis (K€)
ESS	316	9 754	4 551	362	11 513	5 245
TPE	2 674	87 549	41 609	2 915	99 652	47 636
Total général	2 990	97 303	46 161	3 277	111 165	52 881



Le ticket moyen des garanties accordées par les fonds territoriaux France Active passe à 16 140 € contre 15 440 € en 2012. Le volume de prêts bancaires mobilisés, de plus de 111 M€, est en hausse de 14 %.



On peut noter le fort développement de l'activité sur des régions comme l'Auvergne, la Loire ou Rhône Alpes. La Haute-Normandie et le Limousin poursuivent la forte croissance de leur activité. La région Champagne-Ardenne avec la mise en place d'une nouvelle antenne connaît un quasi doublement de son activité. En Ile de France, à l'instar des années précédentes, les performances des fonds connaissent de forts contrastes (de - 44% pour la Seine St Denis à + 96% pour le Val d'Oise).

Les fonds du Nord - Pas de Calais et des Pays de la Loire les plus actifs sur ce dispositif sont en stabilité ou en retrait. Des fonds auparavant en forte croissance connaissent depuis 2011 une croissance plus modérée voire un tassement relatif (Bretagne, Midi-Pyrénées).

Répartition du nombre de dossiers garantis par fonds territorial France Active

FT	2012	2013	Evolution
Adises (Savoie/Haute Savoie)	47	73	55%
Afile (Seine et Marne)	78	79	1%
Airdie (Languedoc-Roussillon)	176	138	-22%
Alsace Active	120	127	6%
Aquitaine Active	72	77	7%
Auvergne Active	106	157	48%
Basse Normandie Active	53	43	-19%
Bourgogne Active	35	41	17%
Bretagne Active	155	174	12%
Centre Actif	59	56	-5%
Centre Ain Actif	34	47	38%
Champagne Ardenne Active	15	29	93%
Corse Active	95	107	13%
ESIA (PACA)	64	52	-19%
Essonne active	52	56	8%
FONDES (Pays de la Loire)	212	212	0%
Franche comté active	52	63	21%
Garances (Seine St Denis)	48	27	-44%
Haute Normandie Active	88	74	-16%
HDSI (Hts de Seine)	71	103	45%
IEDV (Dauphiné Vivarais)	96	102	6%
Indre actif	3	6	100%
Initiative 95 (Val d'Oise)	53	104	96%
IPCA (Poitou Charente)	49	48	-2%
Limousin Actif	80	111	39%
Loire active	28	59	111%
Lorraine Active	69	62	-10%
MCAE (Isère)	89	100	12%
Midi Pyrénées Actives	73	76	4%

Nord Actif	278	293	5%
Pas de Calais Actif	206	202	-2%
Picardie Active	40	31	-23%
PIE (Paris)	108	122	13%
RDI (Rhône Alpes)	71	113	59%
Réunion Active	3	2	-33%
Val de Marne Actif	66	52	-21%
Yonne Active	11	12	9%
Yvelines active	35	47	34%
TOTAL	2990	3277	9,6 %

Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire (FRIS)

Ces dispositifs, lancés en 2007, ont pour objet de garantir des prêts participatifs de la SIFA (Société d'Investissement France Active) à des entreprises solidaires. Ils sécurisent des décisions de financement en quasi fonds propres déléguées par la SIFA aux Fonds territoriaux.

Il s'agit également de fonds « loi Galland » qui bénéficient d'apports des collectivités locales (au moins 50% en règle générale).

A l'instar des interventions de garantie « classique » sur les fonds Galland, la présentation des données d'activité a été ramenée au seul périmètre soutenu par le FCS conduisant à une contraction d'environ 10% des dossiers. Ainsi en 2012, 221 dossiers relevaient du périmètre FCS sur une activité FRIS totale portant sur 237 dossiers.

A l'exception de la Corse, tous les territoires métropolitains ainsi que la Réunion bénéficient de Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire.

Ces 23 FRIS ont engagé en 2013 212 dossiers contre 221 en 2012, pour un montant garanti de 1,94 M€ en léger repli par rapport à 2012 (2,08 M€), année en forte croissance.

LG FRIS	2011	2012	2013	Evol
Nb de garanties	143	221	212	-4%
montant garanti K€	1 393	2 083	1 949	-6%
Montant moyen de garantie K€	9,74	9,43	9,19	

Encours garantis en 2012

Le stock d'encours de plus de 254 M€ est en progression de 10 % par rapport à 2012 (230,7M€). La part des encours portés par les fonds loi Galland excède depuis 2012 celle des fonds d'Etat.

L'encours de garantie des fonds « loi Galland » et « Fogefi » se décompose comme suit à fin 2013

Garanties FGIF	72 322
Garanties FGIE	42 644
Garanties FGAP	3 616
FOGEFI	118 582
<hr/>	
LG classique	129 289
LG FRIS	6 181
Total LG	135 470

Uniquement pour les opérations liées à des lignes codotées FCS (d'où une différence avec l'encours du rapport de gestion FAG)

Les autres modes d'intervention du FCS

La prise en charge partielle des frais d'accompagnement

La croissance naturelle des dispositifs de garantie promus par le FCS se heurtant aux capacités des réseaux à accompagner ces projets et nécessitant des ressources humaines pour l'expertise et le suivi, en application de la loi du 23 mars 2006, le comité d'agrément du FCS a permis d'organiser le financement partiel des frais d'accompagnement des bénéficiaires de la garantie du FCS.

Reprenant la logique des mécanismes appliqués sur le FGIF et le FGAP par lesquels un montant forfaitaire par dossier est accordé aux réseaux associatifs accompagnant les bénéficiaires, un forfait de 50 € par garantie effectivement mise en place sur le FGIE et les fonds territoriaux est versé. France active, qui assure la gestion de l'ensemble des dispositifs de garantie mis en place au titre du Fonds de cohésion sociale, prend en charge le versement de l'aide au dossier à chaque réseau accompagnateur. Rappelons que cette contribution par le FCS est destinée aux seuls dossiers de garantie FCS sans contrepartie d'un prêt nacre, dispositif qui bénéficie par ailleurs d'un financement public.

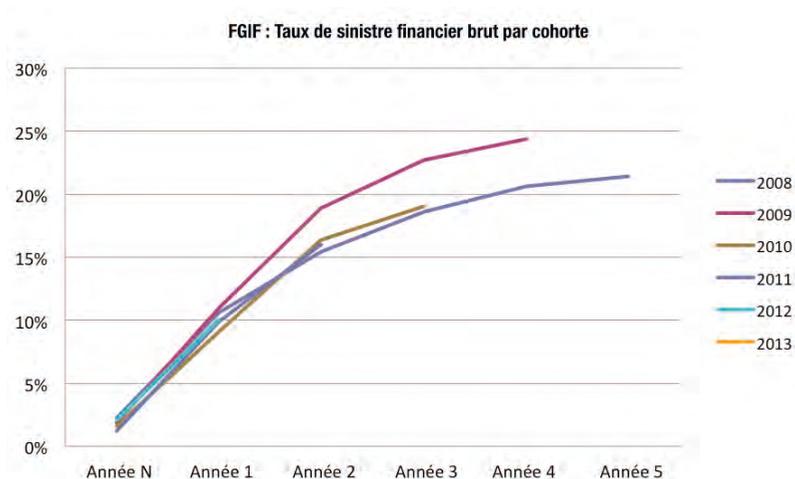
Pour 2013, 10 935 dossiers de garanties FCS (instruits par les réseaux Adie, France Active et Caisse Sociale de Bordeaux) ont pu bénéficier de cette prise en charge unitaire de 50 € par le FCS à hauteur de 546 750 €. S'agissant des dossiers FGIF, le FCS a versé 330 800 € pour 1654 dossiers et pour le FGAP 4 050 € représentant 9 dossiers.

Evolution des taux de sinistre

Les graphiques ci-après, établis sur la base des données FAG, donnent l'évolution des taux de sinistres en montant, par cohortes depuis 2007.

Ils concernent les lignes de garantie « Loi Galland » et le FGIF. Les autres fonds de garantie (FGIE IE ou FGAP) ne présentent en effet pas des cohortes suffisantes pour réaliser des courbes de sinistres significatives.

FOGEFI

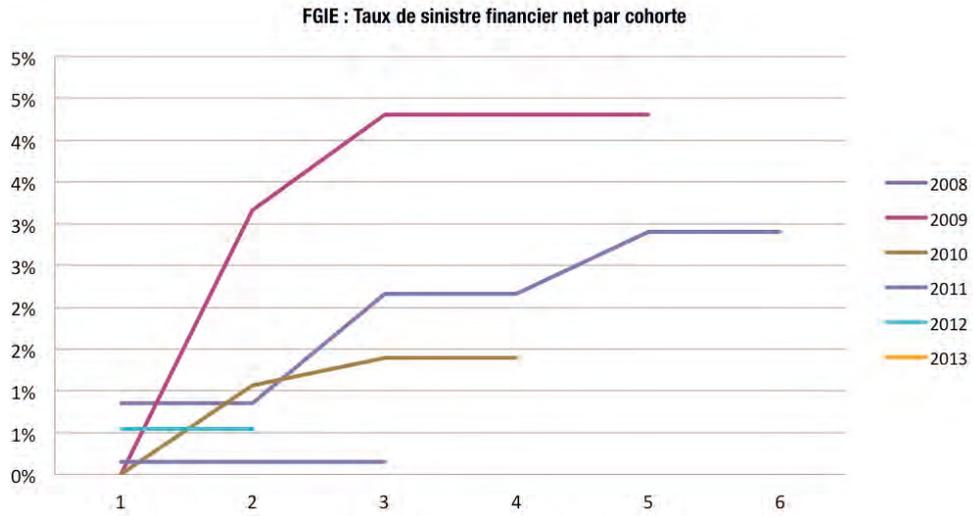


Garantie FGIF

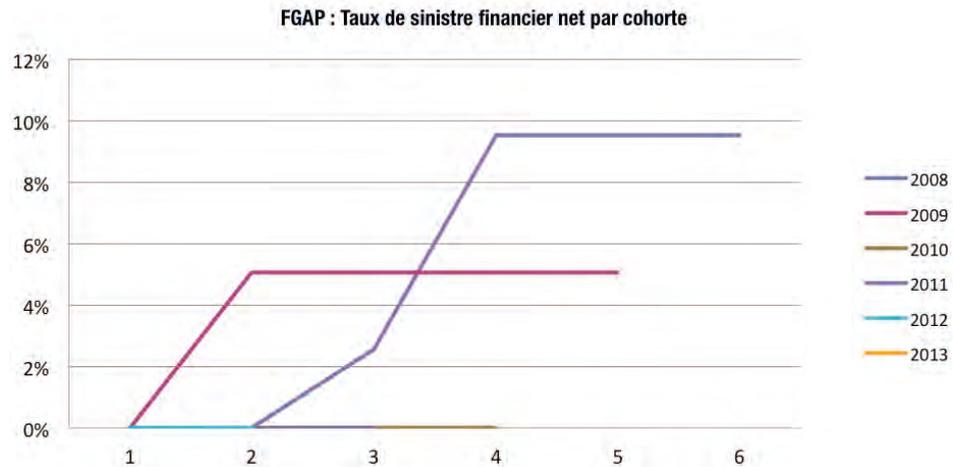
On constate la spécificité de la cohorte des garanties de 2009 qui s'approche d'une sinistralité physique de 25% alors que les autres cohortes semblent tendre vers une sinistralité légèrement supérieure à 20 %.

Nota bene : Taux de sinistre financier brut : le taux en montant au moment de l'appel en garantie, c'est-à-dire avant mise en jeu des autres garanties complémentaires (Bpi France financement / Oséo).

Garantie FGIE



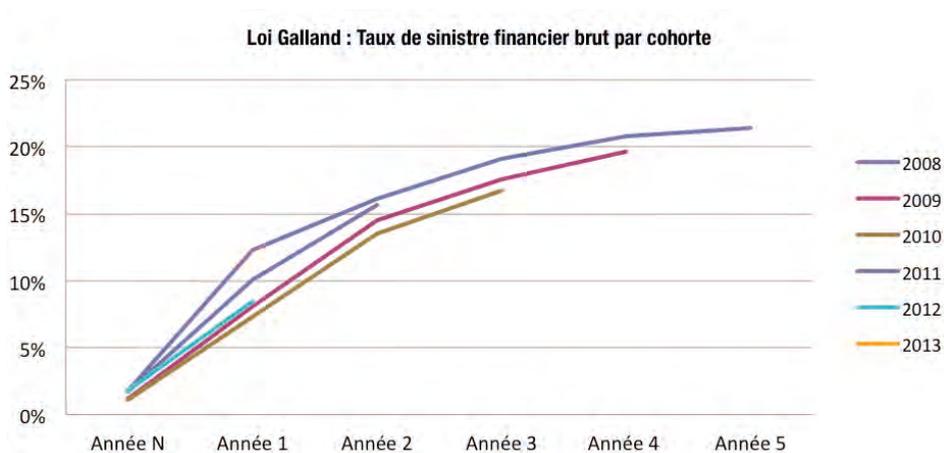
Net : après mise en œuvre de garanties complémentaires ou de contre-garanties.



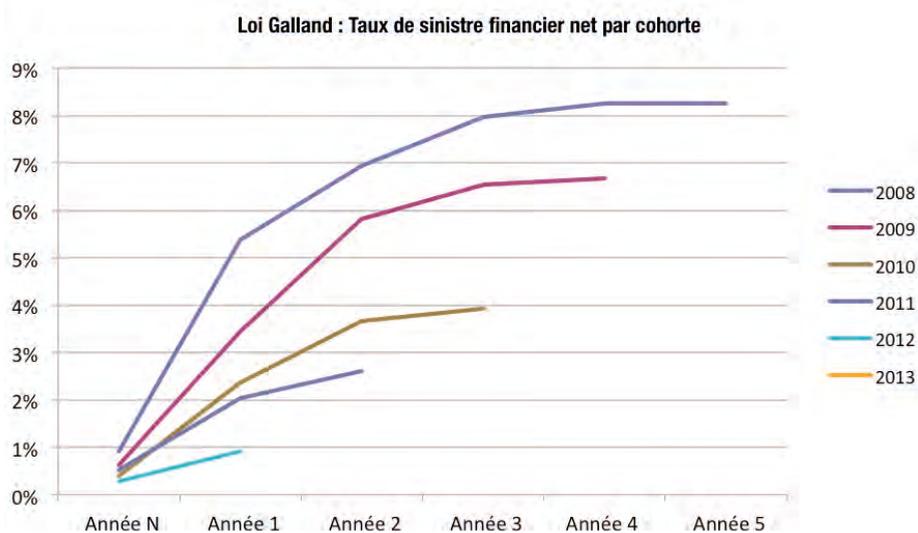
Garantie FGAP

Garantie « loi Galland »

La cohorte 2008 tend à rejoindre en tendance dans sa 5^{ème} année une sinistralité brute de 22 %¹.



Les encours sinistrés nets² restent cependant cantonnés à un niveau maximum d'environ 8 % :



¹ Taux de sinistre financier brut : le taux en montant au moment de l'appel en garantie, c'est-à-dire avant mise en jeu des autres garanties complémentaires (Bpi France financement / Oséo).

² Après la prise en compte de la contre-garantie de Bpi France financement / Oséo.

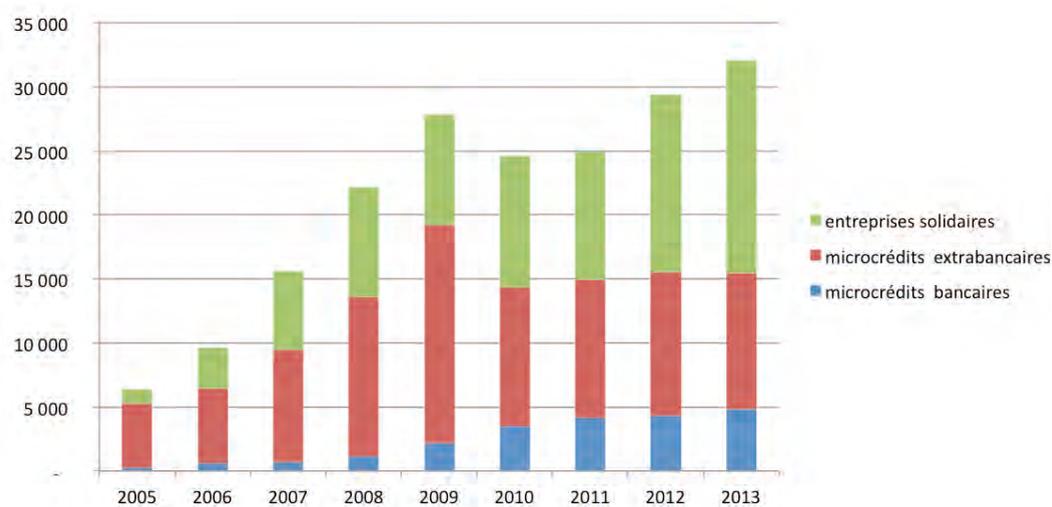
Impact sur l'emploi³

Depuis sa création, le Fonds de cohésion sociale a permis la création et la consolidation d'un nombre très significatif d'emplois pour les personnes les plus en difficulté. Après 2012 où le niveau historique de 2009 est dépassé, 2013 s'inscrit en consolidation globale avec cependant des évolutions significatives au sein des trois compartiments financés.

En détail, on constate que le recours de l'ADIE à la ressource du FGIE a diminué à 10 084 dossiers (contre 10 775 nouveaux prêts garantis en 2012) tandis que les microcrédits bancaires continuent d'augmenter. Enfin, le nombre d'emplois créés/consolidés sur le segment des entreprises solidaires poursuit sa forte progression depuis 2011. L'activité favorise de façon croissante la consolidation d'emploi (+20%) plutôt que les créations d'emploi.

	2011	2012	2013
TPE	14 947	15 524	15 440
dont bancaires	4 163	4 271	4 796
dont extrabancaires	10 784	11 253	10 644
ES	9 948	13 885	16 650
TOTAL	24 895	29 409	32 090
dont créés	16 103	16 916	16 624
dont consolidés	8 792	12 493	15 466

Impact du FCS sur la création/consolidation d'emploi



³ S'agissant des garanties Loi Galland, seules les activités financées par le FCS sont comptabilisées

Nacre, nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise

Nacre qui a succédé aux dispositifs chéquiers conseil et à l'avance remboursable Eden est entré en 2013 dans sa 5ème année d'exercice. Il vise notamment à renforcer l'accompagnement tout au long du projet de création/reprise, avec un objectif corolaire de bancarisation du porteur de projet. Depuis sa mise en place, il a permis plus de 100.000 entrées dans le parcours et plus de 50.000 prêts décaissés à fin 2013 pour le financement de 46 693 entreprises.

Nacre s'appuie sur le FCS pour garantir la ressource sur fonds d'épargne qui sert au financement de prêts à taux zéro accordés aux porteurs de projets. La garantie mobilisée pour le FCS en 2013 a été de 10 M€.

Activité nationale	Année civile 2009	Année civile 2010	Année civile 2011	Année civile 2012	Année civile 2013	En cumulé
Nombre de prêts nacre décaissés	4 426	13 840	11 097	10 318	10 925	50 606
Montant total décaissé	22 898 170 €	77 958 943 €	62 264 103 €	58 679 065 €	62 531 436 €	284 331 717 €
Montant moyen des prêts décaissés	5 174 €	5 633 €	5 611 €	5 687 €	5 724 €	5 619 €
Durée moyenne des prêts nacre décaissés (en mois)	47	49	50	52	52	50
Nombre de prêts complémentaires liés aux prêts nacre décaissés	4 146	12801	10 331	9 747	10 348	47 373
Montant total des prêts complémentaires liés aux prêts nacre décaissés	128 952 204 €	463 835 959 €	408 146 270 €	385 277 935 €	411 723 410 €	1 797 935 779 €
Montant moyen des prêts complémentaires liés aux prêts nacre décaissés	31 103 €	36 234 €	39 507 €	39 528 €	39 788 €	37 953 €
Effet de levier	5,6	5,9	6,6	6,6	6,6	6,3
Taux d'intérêt moyen	4,9	4,2	4,3	4,3	3,7	4,2
Durée moyenne des prêts complémentaires (en mois)	62	64	65	66	65	65
Montant moyen du plan de financement	59 078 €	68 520 €	72 879 €	72 791 €	72 787 €	70 424 €
Nombre d'opérateurs conventionnés pour l'accompagnement de la « phase métier 2 » (relative au bouclage du plan de financement)	367	358	303	287	263	-

Après être monté en puissance en 2010, le dispositif avec 10.925 prêts en 2013 (contre 10.320 prêts en 2012 et 11 097 prêts en 2011) est dans une phase de croisière. Le prêt nacre, d'un montant moyen de 5724 € (en légère augmentation après une forte stabilité de 2010 à 2012), a permis en 2013 de lever un prêt bancaire complémentaire moyen de 39 788 €, soit un effet de levier de 1 à 6,6.

Le prêt Nacre représente 8 % des ressources dans le plan de financement des projets accompagnés, contre 55 % pour le prêt bancaire (ou assimilé) complémentaire.

Les établissements mutualistes sont les plus largement représentés.

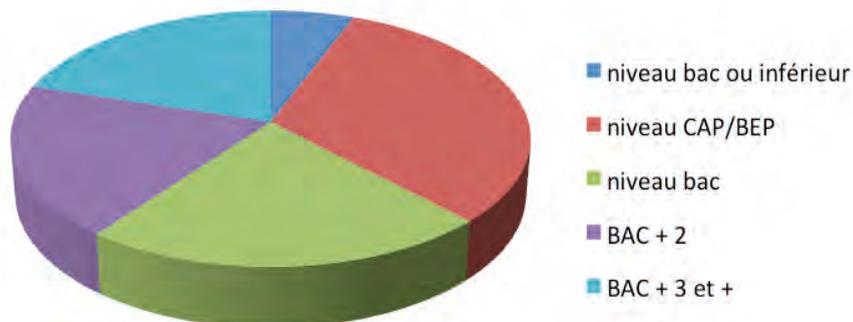
Type de prêt	Organisme prêteur	Nombre de prêts complémentaires accordés liés à des prêts nacre décaissés	Montant moyen des prêts complémentaires (liés à des prêts nacre décaissés)	Ventilation par organisme prêteur des prêts complémentaires
Prêts bancaires	BANQUE POPULAIRE	2328	39 816 €	22,50%
	BNP - PARIBAS	481	56 166 €	4,65%
	CAISSE D'EPARGNE	1316	43 482 €	12,72%
	CIC (Crédit Industriel et Commercial)	1020	46 744 €	9,86%
	CREDIT AGRICOLE	1725	38 387 €	16,67%
	CREDIT COOPERATIF	47	57 386 €	0,45%
	CREDIT DU NORD	191	65 584 €	1,85%
	CREDIT MUTUEL	1218	38 392 €	11,77%
	HSBC	20	67 577 €	0,19%
	LCL	420	55 725 €	4,06%
	SOCIETE GENERALE	666	40 194 €	6,44%
	Autres	67	57 371 €	0,65%
Total Prêts bancaires		9 499	42 971 €	91,80%
Prêts assimilés	ADIE	697	3 605 €	6,70%
	Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais	3	23 333 €	0,10%
	CREA-SOL	105	7 420 €	1,00%
	CSDL Bordeaux	44	4 107 €	0,40%
	Total Prêts assimilés	849	4 173 €	8,20%
Total général	Total général	10 348	39 788 €	100%

61% des bénéficiaires du prêt Nacre sont des hommes contre 39% de femmes. Les 31-50 ans sont les plus nombreux bénéficiaires avec plus de 60 %. Les parts des moins de 26 ans et des plus de 50 ans tendent à reculer avec des montants moyens en diminution.

Age du porteur de projet	Nombre de prêts nacre décaissés	Répartition des prêts nacre décaissés	Montant moyen des prêts nacre décaissés
Moins de 26 ans	1287	11,8%	5 360 €
26 à 30 ans	1984	18,2%	5 611 €
31 à 40 ans	4159	38,0%	5 772 €
41 à 50 ans	2456	22,5%	5 934 €
Plus de 50 ans	1039	9,5%	5 699 €
Total général	10 925	100%	5 724 €

60% (contre 61% en 2012) des porteurs de projet ont un niveau bac ou inférieur :

Prêts Nacre décaissés selon le niveau d'étude



Conformément à son orientation initiale, le prêt Nacre concerne des personnes en situation difficile vis-à-vis de l'emploi. La part des bénéficiaires de minimas sociaux progresse de 9.1% à 9.8% entre 2012 et 2013.

La sinistralité des prêts, bien que non encore totalement significative eu égard à la relative jeunesse des cohortes disponibles à l'exception du millésime 2009, reste globalement contenue.

On observe ainsi courant 2013 une stabilisation de la sinistralité financière du 1er contrat de prêt légèrement au-delà de 14% soit un chiffre très inférieur à l'hypothèse de 20% retenue pour le calcul du coefficient de garantie des fonds d'épargne permettant le financement des prêts. Toutefois, il convient par prudence d'attendre une plus grande maturité de l'ensemble des prêts. Ainsi le prêt sur fonds d'épargne signé fin 2010 affiche une sinistralité à fin 2013 d'environ 13,5



Le microcrédit
personnel

30

Les organismes financiers

Les organismes agréés en 2013 par le Comité d'Agrément du Fonds de cohésion sociale

En 2013, 27 établissements financiers bénéficiaient d'un agrément du Fonds de cohésion sociale. Répartition des agréments par établissement au 31 décembre 2013 :

Partenaires	Montant total agrément en €	Date d'entrée dans le dispositif	Caution solidaire (CS) Fonds de garantie (FG)
Crédit Coopératif	230 000	2005	CS
BTP Banque (Groupe Crédit Coopératif)	700 000	2006	CS
Groupe Caisse d'Épargne	1 267 000	2005	CS
Groupe Crédit Agricole	300 000	2006	CS
Groupe Crédit Mutuel	698 000	2005	CS
Crédit Mutuel Nord Europe	100 000	2005	FG
La Banque Postale	350 000	2007	CS
BNP Paribas Grand Est	37 500	2009	CS
Banque Fédérale Mutualiste	30 000	2011	CS
Crédit Municipal de Bordeaux	70 000	2006	CS
Crédit Municipal de Nantes	182 500	2006	CS
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer	50 000	2007	CS
Crédit Municipal de Dijon	37 500	2007	CS
Crédit Municipal de Toulouse	31 000	2007	CS
Crédit Municipal de Lyon	45 000	2009	CS
Crédit Municipal de Nîmes	66 000	2010	CS
Crédit Municipal de Marseille	15 000	2010	CS
CMP Banque	200 000	2011	CS
Société Générale	50 000	2010	CS
Laser Cofinoga	430 000	2006	CS
BNP Personal Finance	93 000	2006	CS
Cofidis	87 500	2006	CS
Secours Catholique	150 000	2005	FG
SACICAP Immobilière Plurihabitat	16 250	2008	CS
Adie	418 500	2009	CS
Créa-Sol	207 000	2009	CS
DIAC	10 000	2013	CS
TOTAL	5871750		

En 2013, le Crédit Municipal de Dijon s'est retiré du dispositif. Ce sont ainsi 5 partenaires bancaires qui ont arrêté leur activité de MCP depuis 2005 : le Crédit Municipal de Roubaix, BNP Guyane, Sacicap et Laser Cofinoga.

Les décisions du Comité d'agrément

Le 30 mai 2013, le Comité d'agrément a donné son accord pour relever le montant maximum du cautionnement par le FCS des prêts de 3 établissements financiers : de 817.000 € à 1.267.000 € pour les Caisses d'Epargne, de 268.500 € à 418.500 € pour l'Adie et de 57.000 € à 207.000 € pour l'IMF Créa-Sol.

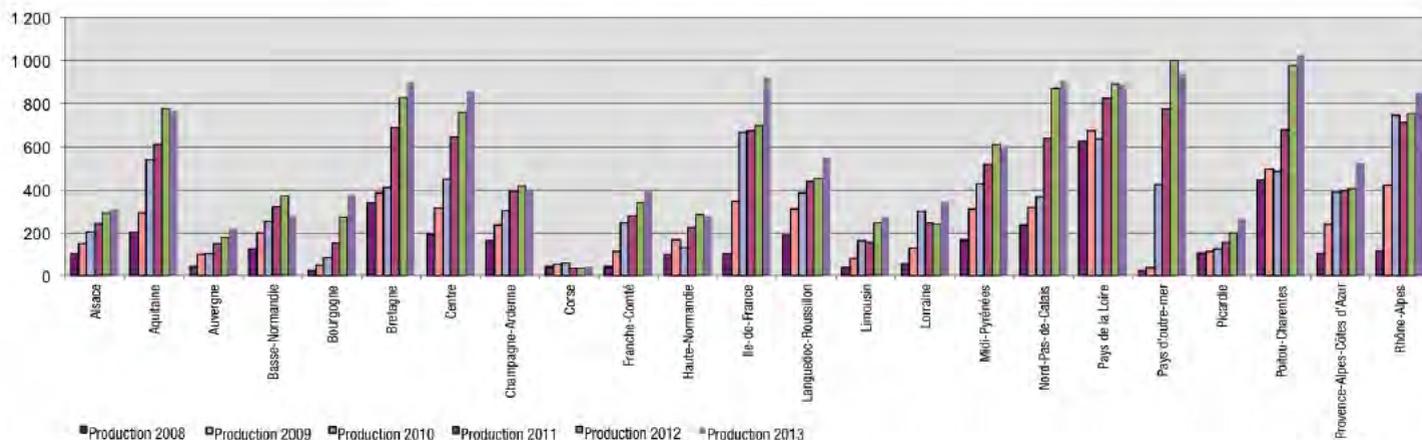
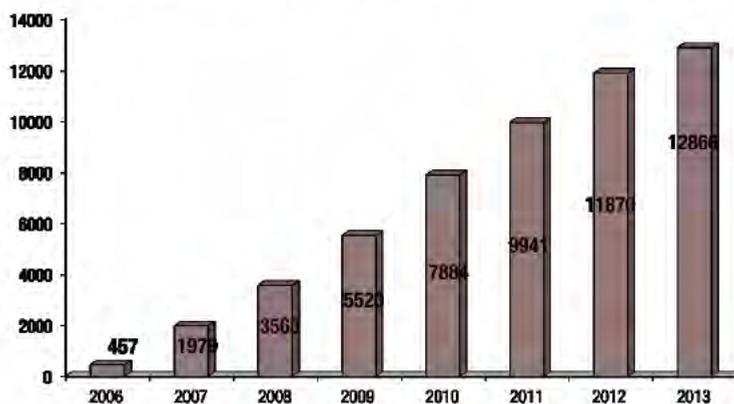
La distribution des prêts

L'activité du MCP connaît un fort ralentissement. Son taux de progression atteint 8,4% alors que ces dernières années il dépassait les 20%.

Le nombre de MCP accordés en 2013 s'élève à 12 866 versus 11 870 en 2012, soit à peine 1 000 prêts distribués de plus. En cumulé, ce nombre s'élève à 54 080 depuis 2005.

Nombre de microcrédits personnels garantis distribués au 31/12/2013

Répartition territoriale des prêts depuis le démarrage du dispositif



Distribution des microcrédits personnels par établissement

Etablissement financier	Production 2013	Part de marché 2013	Production depuis le démarrage	Part de marché depuis le démarrage
Groupe Caisses d'Epargne	4 328	33,64%	19 771	36,56%
Caisses d'Epargne	3 822	29,71%	17 773	32,86%
IMF Créa-Sol	506	3,93%	1 998	3,69%
Adie	2 312	17,97%	8 074	14,93%
La Banque Postale	1 480	11,50%	3 926	7,26%
Groupe Crédit Coopératif	1 342	10,43%	7 559	13,98%
Crédit Coopératif	842	6,54%	3 202	5,92%
BTP Banque	487	3,79%	4 289	7,93%
Banque Populaire	13	0,10%	68	0,13%
Groupe Crédit Mutuel	1 191	9,26%	5 842	10,80%
Caisse Centrale	748	5,81%	4 147	7,67%
Caisse solidaire Nord Europe	443	3,44%	1 695	3,13%
Crédits Municipaux	1 122	8,72%	4 337	8,02%
Bordeaux	444	3,45%	1 079	2,00%
Nantes	315	2,45%	1 523	2,82%
Nîmes	182	1,41%	603	1,12%
Lyon	115	0,89%	507	0,94%
Paris	62	0,48%	142	0,26%
Boulogne sur Mer	41	0,32%	142	0,26%
Toulouse	35	0,27%	210	0,39%
Marseille	2	0,02%	15	0,03%
Roubaix	0	0,00%	13	0,02%
Dijon	-74	-0,58%	103	0,19%
Crédit Agricole	932	7,24%	2 716	5,02%
Groupe BNP Paribas	136	1,06%	589	1,09%
BNP Paribas Personal Finance	126	0,98%	481	0,89%
Grand Est	10	0,08%	70	0,13%
Guyane	0	0,00%	38	0,07%
Société Générale	11	0,09%	30	0,06%
Laser Cofinoga	8	0,06%	1 015	1,88%
Cofidis	4	0,03%	217	0,40%
SACICAP	0	0,00%	4	0,01%
Banque fédérale mutualiste	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	12 866	100,00%	54 080	100,00%

Le crédit municipal de Dijon s'est retiré du dispositif. Ses prêts en cours ont été répartis entre le crédit municipal de Bordeaux et le crédit municipal de Lyon qui ont repris son activité. Ce qui explique une production 2013 qui apparaît en négatif.

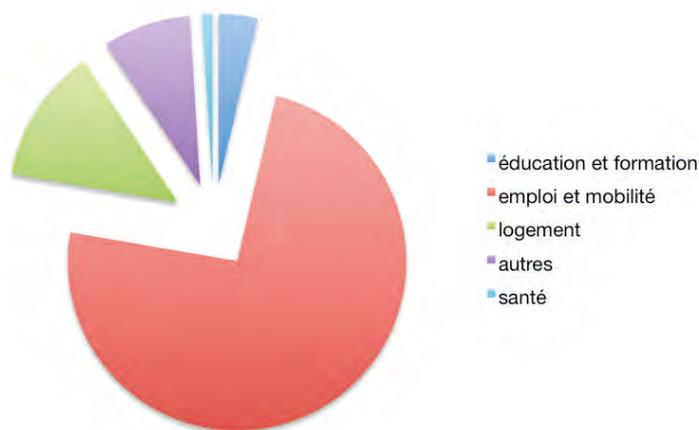
Le profil des prêts

Tableau de la répartition des prêts par tranche de montant

Rappelons qu'au 1er juillet 2012, le plafond des prêts a été relevé de 3.000 à 5.000 € ; et, qu'au 1er janvier 2013, la catégorie des prêts dit « aux accidentés de la vie », permettant des montants jusqu'à 12.000 €, a été abandonnée.

Montant initial	Total	%
0 € - 3.000 €	47 970	88,7%
3.001 € - 5.000 €	5 858	10,8%
5.001 € - 12.000 €	252	0,5%
Total	54 080	100,0%

Les objets des prêts



La mise en jeu de la garantie du Fonds de cohésion sociale

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre cumulé d'appels en garantie	0	23	89	261	615	1287	2216	3495
Nombre cumulé de microcrédits	457	2 436	5 999	11 519	19 403	29 344	41 214	54 080
<i>Sinistralité physique</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,94%</i>	<i>1,48%</i>	<i>2,27%</i>	<i>3,17%</i>	<i>4,39%</i>	<i>5,38%</i>	<i>6,46%</i>
Montant cumulé des sinistres	0	21 346	114 249	317 548	772 191	1 811 551	3 125 681	4 937 759
Montant cumulé des prêts décaissés	1100736	5714059	13656803	26063570	43422723	65316286	92028951	121307883
<i>Sinistralité économique</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,37%</i>	<i>0,84%</i>	<i>1,22%</i>	<i>1,78%</i>	<i>2,77%</i>	<i>3,40%</i>	<i>4,07%</i>

Les 3/4 des microcrédits distribués ont pour objet l'emploi, la mobilité et la formation.

Depuis 2006, la dette échue impayée s'élève à 4,9 M€, prise à charge à hauteur de 50 % par le FCS, soit une sinistralité financière de 2% pour le FCS.

Les réseaux accompagnants

Les Partenariats

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2013 ses partenariats avec les grandes associations nationales et avec des structures réparties sur le territoire.

En 2013, le réseau des associations accompagnées par la Caisse des Dépôts, était constitué de 8 grands partenaires et de 510 structures en charge des demandes et de l'instruction des dossiers (496 en 2012) réparties sur l'ensemble du territoire.

Les 8 réseaux nationaux sont :

- ADIE
- Association Nationale des Directeurs de Mission Locale
- Croix-Rouge Française
- Fédération des Familles Rurales
- Restaurants du Cœur
- Secours Catholique
- Union Nationale des Associations Familiales
- Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- Cresus

Les 510 structures d'accompagnement sont référencées sur le site www.france-microcredit.org.

Mise en place des plateformes de microcrédit personnel

En 2012, la Caisse des Dépôts a souhaité promouvoir la mutualisation et le développement du dispositif de microcrédit personnel à travers la mise en place, sous forme expérimentale, de plateformes de microcrédit personnel sur les territoires.

Ces structures visent à développer le maillage territorial, maintenir et favoriser la proximité du demandeur et de l'accompagnant, améliorer la professionnalisation des structures, simplifier les relations partenariales en région.

Ainsi, pour les bénéficiaires potentiels d'un microcrédit personnel, les plateformes ont vocation à :

- améliorer la qualité de service rendue à l'utilisateur, via une procédure unique et harmonisée sur un territoire ;
- favoriser le développement du dispositif, en permettant l'accès au microcrédit personnel à un plus grand nombre de demandeurs ;
- renforcer la rationalisation du dispositif, par une mutualisation des moyens, en vue de proposer un service plus performant, efficace et professionnel.

La mise en place d'une plateforme de microcrédit personnel consiste donc à identifier sur un territoire donné une structure unique chargée de l'instruction des demandes de microcrédit, ainsi qu'un réseau de prescripteurs.

Les plateformes ne doivent pas constituer un dispositif supplémentaire : elles visent au contraire à la mutualisation des moyens existants et à une meilleure coordination des acteurs sur un territoire donné. Elles garantissent donc à l'utilisateur une prise en charge globale et simplifiée de sa demande de microcrédit personnel.

Au cours de l'année 2013, le nombre de plateformes a doublé par rapport à 2012 passant de 9 à 20.

En vue d'une potentielle généralisation de la démarche, un groupe de travail constitué des têtes de réseaux engagés dans le microcrédit personnel a été mis en place en 2013 afin d'identifier les configurations de plateforme possibles en déclinant le rôle de chaque structure au sein du dispositif (instruction, prescription, accompagnement, coordination et partenariat entre les acteurs...) et ce en tenant compte de la réalité du territoire et de la spécificité des publics accompagnés (par exemple, les jeunes...). La restitution des travaux de ce groupe de réflexion est prévue début 2014.

Les travaux en commun

Résultats de l'étude d'impacts du microcrédit personnel

A l'occasion de la restitution des résultats de l'étude d'impacts par les chercheurs Georges Gloukoviezoff et Nicolas Rebière, la Caisse des Dépôts a organisé, le 14 octobre 2013, une conférence-débat, « Microcrédit personnel : quelle efficacité aujourd'hui ? Quels enjeux pour demain ? » à laquelle fut convié l'ensemble des acteurs du dispositif.

L'étude a permis d'interroger plus de 2.000 demandeurs d'un prêt, 238 accompagnateurs et 125 prêteurs.

72 % des microcrédits ont financé un projet lié à l'insertion professionnelle et ont permis d'améliorer ou de préserver la situation dans 66 % des cas. Le niveau moyen des emprunteurs passe de 756 € au moment de la demande à 859 € au moment de l'enquête. D'autres catégories d'impacts ont été étudiées, touchant à l'insertion sociale, le logement, la cohésion familiale ou la santé. Le résultat le plus mitigé concerne l'inclusion bancaire, avec un impact positif pour seulement 17 % des emprunteurs. Notons enfin que l'estime de soi (réduction du sentiment de stress ou d'insécurité, dignité retrouvée...) connaît un impact positif pour 51 % des emprunteurs.

L'étude qui se présente sous la forme de 9 livrets disponibles auprès de la Caisse des Dépôts, rassemble également des données sur les publics concernés, sur les demandes non satisfaites, sur l'accompagnement, sur le remboursement des prêts, sur les impacts pour les accompagnateurs et les prêteurs.

L'évaluation a identifié quelques domaines qui mériteraient des améliorations. Il s'agit par exemple du pilotage du dispositif, du suivi des emprunteurs, de la gestion des impayés ou de mesures complémentaires pour favoriser l'inclusion bancaire.

Des colloques régionaux

En collaboration avec l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), la Caisse des Dépôts a organisé une série de colloques régionaux rassemblant toutes les parties prenantes à l'échelle d'un territoire – banques, structures d'accompagnement et collectivités territoriales – pour faire émerger les bonnes pratiques et mutualiser les ressources. Des manifestations se sont ainsi déroulées en Auvergne, en Basse-Normandie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Rhône-Alpes.

Les expérimentations

Les propriétaires occupants très sociaux (POTS)

Le Comité d'Orientation et de Suivi et de l'Emploi des Fonds du 11/12/07 a donné son accord pour la réalisation de 5 expérimentations en faveur des Propriétaires Occupants Très Sociaux aux fins de contribuer à la résorption de l'habitat insalubre.

Expérimentation		CAFCS	Bilan au 31/12/2013
1	La Banque Postale	22/04/2008 <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie : 69 000 € • Caractéristiques des prêts : max 6 000 € / 60 mois • Travaux financés : résorption de l'insalubrité • Public : Propriétaires occupants très sociaux 	29 prêts 1 appel en garantie
		30/05/2013 <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des prêts : 10 000 € / 72 mois • Travaux financés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la précarité énergétique ✓ Résorption de l'insalubrité ✓ Adaptation du logement au handicap ✓ Adaptation du logement au vieillissement • Public : Propriétaires occupants modestes ou très modestes 	
2	Sacicap	17/12/2008 <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie : 16 250 € • Caractéristiques des prêts : max 6 500 € / 60 mois • Travaux financés : résorption de l'insalubrité • Public : Propriétaires occupants très sociaux 	4 prêts
3	Caisses d'Epargne	04/05/2011 <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie : 40 000 € • Caractéristiques des prêts : 10 000 € / 72 mois • Travaux financés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la précarité énergétique ✓ Résorption de l'insalubrité ✓ Adaptation du logement au handicap ✓ Adaptation du logement au vieillissement • Public : Propriétaires occupants modestes ou très modestes 	114 prêts
		30/05/2013 Montant de la garantie : 64 750 €	
4	CM de Nîmes	28/09/2011 <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie : 20 000 € • Caractéristiques des prêts : 10 000 € / 72 mois • Travaux financés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la précarité énergétique ✓ Résorption de l'insalubrité ✓ Adaptation du logement au handicap ✓ Adaptation du logement au vieillissement • Public : Propriétaires occupants modestes ou très modestes 	1 prêt

Expérimentation		CAFCS	Bilan au 31/12/2013
5	Crédit Agricole	30/05/2013 <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie : 30 000 € • Caractéristiques des prêts : 10 000 € / 72 mois • Travaux financés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la précarité énergétique ✓ Résorption de l'insalubrité ✓ Adaptation du logement au handicap ✓ Adaptation du logement au vieillissement • Public : Propriétaires occupants modestes ou très modestes 	0 prêt

Actions en faveur des jeunes

Les prêts « Permis à un euro par jour » garanti par le FCS au 31/12/2013 (en cumulé)

Comme pour le microcrédit personnel, chaque emprunteur bénéficie d'un accompagnement effectué par une Mission Locale ou une association Crésus qui ont pour mission :

- soit de détecter les jeunes éligibles à ce dispositif complémentaire soit d'accueillir ceux dont le dossier a déjà été refusé par la banque faute de caution parentale ;
- de recueillir auprès du jeune tout document attestant une démarche de formation ou d'insertion professionnelle ;
- de remplir une attestation d'éligibilité à l'attention de l'établissement de crédit ;
- de suivre le bénéficiaire pendant la durée du prêt, en particulier lorsqu'il se trouve en situation d'impayé.

Les prêts décaissés sont garantis à hauteur de 50 % par le FCS.

Montant du prêt	Taux de sinistralité														
	Caisse d'Epargne			Crédit Mutuel			BNP Paribas			Laser Cofinoga			Banque de la Réunion		
	Nbre prêts	NAG	TS	Nbre prêts	NAG	TS	Nbre prêts	NAG	TS	Nbre prêts	NAG	TS	Nbre prêts	NAG	TS
600 €	0	0		1	0		0	0		1	0		0	0	
800 €	2	0	0,00%	3	0		1	0		1	0		0	0	
1 000 €	14	2	14,29%	15	0		5	0		1	1	100,00%	0	0	
1 200 €	81	4	4,94%	93	0		22	0		7	1	14,29%	0	0	
Total	97	6	6,19%	112	0		28	0		10	2	20,00%	0	0	

NAG = Nombre d'appels en garantie

TS = Taux de sinistralité

Laser Cofinoga s'est retiré du dispositif fin 2011.

Nombre d'attestations d'éligibilité délivrées par les missions locales : 555

Le programme de garantie de loyers étudiants

Le dispositif « Clé Aquitaine »

Le FCS a co-doté un fonds de garantie en 2006, avec la Région Aquitaine afin de mettre en place un dispositif expérimental de garantie de loyer au profit d'étudiants défavorisés sans caution parentale, pour sécuriser le bailleur. La garantie de loyer porte sur 12 mensualités de loyers et charges. Le plafond de loyer est de 390 euros/mois (étudiant seul) à 640 euros/mois (couple et colocation)

Ce dispositif prévoit également de garantir un prêt bancaire destiné à financer le dépôt de garantie, qui est lui-même garanti à hauteur de 70 %.

La Région Aquitaine a abondé le fonds d'un montant équivalent à l'apport de la Caisse des Dépôts. Le partenariat a été établi avec le CROUS identifié comme réseau accompagnant et prescripteur. Le SIRES est l'association qui a été sélectionnée par la région dans les conditions prévues par le code des marchés publics pour assurer la gestion du fonds de garantie.

Le dispositif national Caution locative Etudiante « CLE »

En septembre 2013, un nouveau dispositif de caution locative a été mis en place. Il repose sur les mêmes bases que Clé Aquitaine. Un fonds de garantie a été abondé à parité par l'Etat et la CDC. Des régions pilotes ont été identifiées : Nord Pas de Calais, Ile de France, Rhône-Alpes, PACA, durant l'année universitaire 2013-2014 avant sa généralisation à l'ensemble du territoire national pour l'année universitaire 2014-2015.

Pour bénéficier de la CLE les étudiants s'adresseront aux CROUS de l'académie dont ils dépendent et le SIRES est le gestionnaire administratif du dispositif.

Ce dispositif est ouvert aux étudiants dès la première année d'études supérieures en contrepartie d'une contribution financière mensuelle égale à 1,5% du loyer charges comprises. La garantie couvre jusqu'à 10 mois de loyers sur la période de location définie dans le bail.

Les bénéficiaires sont des étudiants disposant de revenus mais ne pouvant présenter de garants, ils doivent être âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail, être non boursier de l'enseignement supérieur.

L'objectif est de faire bénéficier du dispositif 1000 étudiants par an.

Une convention de mise en place du dispositif est conclue pour une durée allant du 1er septembre 2013 au 30 juin 2017.

Une évaluation devra être effectuée en janvier 2014 et en tout état de cause au moins une fois par an par tout organisme mandaté à cet effet par les parties. Les régions pourront alors si elles le souhaitent abonder le fonds et entrer dans l'expérimentation.



L'activité des organes
de gouvernance 42

Le Fonds de cohésion sociale a été créé à l'initiative de l'Etat par la loi du 18/01/2005 : c'est un fonds sans personnalité morale. Il est destiné à garantir des prêts accordés par des établissements bancaires et des établissements financiers dans 2 domaines :

- les crédits professionnels solidaires — prêts accordés à des personnes en difficulté créant ou reprenant une entreprise.
- les microcrédits personnels garantis — prêts accordés à des personnes à faibles revenus, habituellement exclues du système bancaire traditionnel, pour des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle.

Sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts par convention du 5 avril 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 5 avril 2010. Sa gestion a été reconduite jusqu'en 2013.

Il est doté d'instances de gouvernance :

- le comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF)
- le comité d'agrément (CAFCS)

L'activité du comité d'orientation (COSEF)

Institué par l'article 3 de la convention du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts portant création du Fonds de cohésion sociale (FCS), le comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF) joue trois rôles : il définit les orientations du fonds, en assure son fonctionnement et détermine ses conditions de gestion.

Le COSEF s'est réuni 4 fois en 2013 : le 12 février, le 24 mai, le 25 septembre et le 19 décembre.

L'activité du comité d'agrément du FCS

Créé par l'article 4 de la convention du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, relative à la gestion du Fonds de cohésion sociale, le comité d'agrément du FCS examine les demandes et décide des interventions du fonds.

Le comité s'est réuni 3 fois en 2013 : le 19 février, le 30 mai et le 8 octobre.

Le comité d'agrément a également validé des dossiers par circularisation, à 3 reprises en 2013 : le 21 mars, le 2 juillet et le 17 décembre.



Arrêté comptable
au 31.12.2013

44

Dotation de l'Etat

Conformément aux termes de l'Avenant n° 2 à la convention de gestion du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des dépôts portant création d'un « Fonds de Cohésion Sociale » (« FCS »), la contribution financière de l'Etat au FCS prend la forme de dotations annuelles financées par des crédits rendus disponibles par lois de finances.

Au 31 décembre 2013, l'Etat avait versé depuis l'origine 154.86 M€ au FCS.

Le versement des dotations de l'Etat pour l'année 2013 ont eu lieu les 22 janvier et 17 juin.

La dotation relative à l'exercice 2013 s'est élevée à 23.74 M€ (dont 10 M€ ont été réservés à la garantie NACRE, portant le montant garantie à 57,40 M€, permettant de couvrir un encours de prêts de plus de 280 M€ depuis l'origine).

Arrêté comptable

L'arrêté comptable au 31 décembre 2013 a été clôturé le 25 février 2014, en raison des délais de remontée des informations nécessaires à la clôture, en provenance de l'ensemble des banques et organismes financiers.

Pour l'élaboration et la présentation des comptes au 31 décembre 2013, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence

Revue analytique des comptes

Les variations des postes du bilan et du compte de résultat sont détaillées compte par compte, et comparées à l'année 2012.

■ ACTIF

Créances clients

Cette rubrique est composée des dotations aux différents fonds de garantie confiés à France Active Garantie, sur le FCS, et diminuée des pertes sur ces fonds, pour un solde brut de 46 908 613€. La diminution de 7,65 % avant provisions de ce compte par rapport à l'année dernière, provient essentiellement d'une augmentation des pertes sur le FOGEFI au cours de l'exercice.

Provisions pour dépréciation des créances clients

Cette rubrique est composée des provisions sur les fonds de garantie, suivis par France Active Garantie, sur le FCS. Le solde de ce compte est de 19 800 835 €, en progression de 7.85 %, par rapport à l'exercice 2012.

Disponibilités et gestion de la trésorerie

L'année 2013 a été marquée par une rentabilité très faible des placements sur le compte à terme (sous les 1 %). Comme les années précédentes, aucun frais bancaire n'a été prélevé sur les comptes du FCS et de NACRE.

La gestion de la trésorerie est assurée dans le cadre d'une prévision de trésorerie établie par le Middle office de la Caisse des Dépôts, avec trois types de comptes répondant à des objectifs distincts.

Ces comptes sont ouverts à la Direction bancaire de la Caisse des dépôts.

- Compte bancaire à vue du FCS d'un solde de 13 229 344 € au 31 décembre 2013. Il permet la mobilisation, à tout moment, d'une réserve calculée pour faire face aux règlements imminents (principalement les allocations dédiées à NACRE ainsi que les appels en garantie qui font l'objet de factures de France Active Garantie). En contrepartie, le compte bancaire à vue du FCS enregistre les mouvements avec les comptes à terme et « gage espèces », reçoit les intérêts perçus des placements ; ou ceux versés par NACRE dans le cadre de la convention liant les deux fonds.
- Compte bancaire à terme du FCS pour un solde de 0 € au 31 décembre 2013 (les placements arrivaient à terme au 31/12/2013). Ce compte est représentatif des placements effectués en fonction des fonds disponibles du compte à vue. Les montants placés génèrent des intérêts qui sont enregistrés sur le compte à vue au moment de l'échéance du placement.
- Compte gage/espèces du FCS pour un solde de 3 602 034 € au 31 décembre 2013. Il correspond aux montants engagés au titre de cautionnements solidaires en garantie de microcrédits personnels, diminués des appels en garantie envoyés par les différentes banques partenaires, lors de défaillances des bénéficiaires.
- Intérêts à recevoir, sur le compte à vue et le compte gage/espèces du FCS pour un montant de 2 362 € au 31 décembre 2013. Il s'agit des intérêts courus du 4ème trimestre 2013 et à recevoir concernant le compte à vue et le compte gage espèces (intérêts perçus en janvier 2014).

Ces quatre comptes constituent le poste « disponibilités » du bilan synthétique du FCS et totalisent 16 833 741 € au 31 décembre 2013. Cette rubrique est en diminution de 14,34 % par rapport à l'année précédente.

Un compte à vue, un compte à terme et depuis cette année, un compte titre spécifique, sont également ouverts pour le suivi de la garantie NACRE afin d'assurer une comptabilité dans un compartiment spécifique pour ce fonds.

Les intérêts générés sur le compte à terme transitent également par le compte bancaire à vue de NACRE avant d'être virés au compte à vue du FCS.

- Compte bancaire à vue NACRE : Au 31 décembre 2013, il présente un solde de 5 875 527 €.
- Compte bancaire à terme NACRE pour un solde de 22 000 000 € au 31 décembre 2013. Ce compte est représentatif des placements effectués en fonction des fonds disponibles du compte à vue. Les montants placés génèrent des intérêts qui sont enregistrés sur le compte à vue au moment de l'échéance du placement.
- Compte titre NACRE : Au 31 décembre 2013, il présente un solde de 20 000 000 €. Devant la faiblesse des taux, un compte titre a été ouvert cette année, afin d'obtenir un rendement supérieur au compte à terme, à condition de placer sur une durée un peu plus longue (ici deux ans). Le capital est garanti.
- Intérêts à recevoir, sur le compte à vue NACRE pour un montant de 909 € au 31 décembre 2013. Il s'agit des intérêts courus du 4ème trimestre 2013 et à recevoir concernant le compte à vue (intérêts perçus en janvier 2014).

Ces quatre comptes constituent le poste « disponibilités » du bilan synthétique de NACRE et totalisent 47 876 436 € au 31 décembre 2013. Cette rubrique est en augmentation de 33,61 % par rapport à l'année précédente.

■ PASSIF

Autres réserves

La rubrique « Autres réserves » est constituée de l'ensemble des versements de l'Etat depuis l'origine, soit au total 154 860 000 € versés au 31 décembre 2013 (+ 18,10 % par rapport à fin 2012).

Sur ce montant, 57 400 000 € ont été réservés à la garantie des prêts sur fonds d'épargne dédiés à la réforme NACRE, permettant de consentir plus de 280 000 000 € de prêts.

Report à nouveau

Cette rubrique est constituée de l'ensemble des reports à nouveau négatifs des précédents exercices. Elle présentait un solde débiteur de 42 362 476 € pour le FCS (+ 33,59 % par rapport à 2012) et de 12 626 773 pour NACRE (+ 64,43 % par rapport à 2012).

Résultat

Concernant le FCS, la perte de l'exercice s'élève à 14 194 429 € (en augmentation de 33,26 % par rapport à l'exercice précédent). Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des créances irrécouvrables et dans une moindre mesure par la baisse de rémunération des placements financiers.

Concernant NACRE, la perte de l'exercice s'élève à 12 654 144 € (+ 155,77 % par rapport à 2012). Cette dégradation s'explique par une augmentation des pertes et provisions, par rapport à l'exercice précédent. Elle est logique dans la mesure où la volumétrie des prêts a fortement augmenté et les premières générations de prêts arrivent en fin de cycle et entraînent des impayés plus importants que sur les premiers exercices.

Provisions pour risques et charges

Concernant le FCS, le solde s'élève à 2 913 424 € (+ 26,80 % par rapport à 2012). Il est composé des provisions sur caution solidaire. Les provisions les plus importantes concernent l'ADIE pour 567 561 €, la Banque Postale pour 539 765 €, le Crédit Coopératif pour 523 170 €, Créasol pour 243 824 € et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour 214 664 €.

Concernant NACRE, le solde s'élève à 15 757 353 € (+ 66,59 % par rapport à 2012). Il est le reflet de la constitution des provisions pour risques relatives à la convention FAFI / DFE.

Autres

Pour le compte du FCS, le solde s'élève à 125 000 €. Il s'agit d'un appel de fonds lié à une caution solidaire concernant BTP Banque, qui a été comptabilisé fin 2013, mais payé début 2014.

■ COMPTE DE RESULTAT

Dotations et reprises de provisions

Concernant le FCS, les dotations aux provisions sont de 2 524 198 € au 31 décembre 2013 (contre 5 427 132 € au 31 décembre 2012)

Cette somme est majoritairement imputable à France Active Garantie pour 1 796 988 €.

Le montant des reprises de provisions s'élève à 467 789 €, (contre 278 527 € au 31 décembre 2012), imputable également à France Active Garantie, au titre des FRIS et du FOGEFI.

Concernant NACRE, les dotations aux provisions s'élèvent à 6 455 018 € (contre 3 143 512 € en 2012). Les reprises sont de 156 301 € (contre 0 € en 2012). Elles s'imputent en totalité sur la convention de garantie des prêts FAFI sur fonds d'épargne.

Autres charges

Cette rubrique pour le FCS, d'un solde de 12 317 756 € (contre 6 287 614 € au 31 décembre 2012) est composée essentiellement de pertes sur créances irrécouvrables pour 11 698 556 € (le solde représentant la prise en charge des dépenses d'accompagnement, concernant FAG).

Les principales créances irrécouvrables sont imputables à FAG pour 10 951 249 €, principalement au titre du FOGEFI et dans une moindre mesure au titre des Fonds Galland. Le solde des créances irrécouvrables est imputable au Microcrédit Personnel (principalement sur l'ADIE).

Concernant NACRE, le montant des autres charges est constitué exclusivement des pertes sur créances irrécouvrables, pour 6 308 014 € (contre 2 470 160 € au 31 décembre 2012). Ces pertes correspondent aux mises en jeu de la garantie, par la CDC (DFE) lors d'impayés sur prêts FAFI.

Charges financières

Elles concernent exclusivement NACRE et correspondent aux produits financiers sur les placements, qui sont reversés en totalité sur le compte du FCS. Le montant s'élève à 72 199 € (dont 47 413 € au titre de l'exercice 2012, qui ont été reversés tardivement en 2013).

Produits financiers

Le compte présente un solde de 164 472 € (contre 771 769 € au 31 décembre 2012). Il regroupe les intérêts de placements sur les comptes à terme détenus par le FCS, des intérêts du compte à vue, du compte gage-es-pèces et des intérêts reversés au titre de la garantie NACRE qui constituent l'ensemble des produits financiers de l'exercice 2013 du FCS. Ceux-ci sont en forte baisse par rapport à 2012, en raison de taux très bas (proches de zéro), en particulier au cours du 1er semestre 2013.

Concernant NACRE, les produits financiers s'élèvent à 24 786 € (contre 666 125 € au 31 décembre 2012). Ils ont été reversés sur le compte du FCS.

Produits exceptionnels

Le solde de ce compte concernant le FCS, est de 15 264 € (contre 13 088 € au 31 décembre 2012). Il correspond à des rétrocessions de sommes récupérées auprès des emprunteurs, dans le cadre des procédures de recouvrement. Les principaux retours correspondaient à des prêts, octroyés par l'ADIE, la BPCE, et le Crédit Municipal de Dijon, de Bordeaux et de Toulouse.

■ HORS-BILAN

Engagements donnés

Concernant le FCS, ce compte présente un solde de 3 602 034 € (contre 3 068 782 € au 31 décembre 2012). L'augmentation de ce compte de 17,38 % est essentiellement due aux nouvelles garanties octroyées au cours de l'année écoulée, vis-à-vis de la BPCE et de l'ADIE.

Concernant NACRE, ce compte présente un solde de 47 875 527 € (contre 35 783 541 € au 31 décembre 2012). L'augmentation de 33,79 % par rapport à l'année dernière est due aux nouvelles garanties accordées à la CDC, liées aux prêts sur fonds d'épargne gérés par FAFI.

ANNEXE I : BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 du FCS (fonds principal)

BILAN en € :

		31/12/2013		31/12/2012					
ACTIF	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET	VARIATION	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
CREANCES CLIENTS	46 908 613	-19 800 835	27 107 778	432 356	- 5 324 578	AUTRE RESERVES	97 460 000	92 120 000	5 340 000
DISPONIBILITÉS	16 833 741		16 833 741	652 761	- 2 819 020	REPORT A NOUVEAU	-42 362 476	-31 711 115	-10 651 361
						RESULTAT	-14 194 429	-10 651 362	-3 543 067
						TOTAL (I)	40 903 095	49 757 523	-8 854 428
						PROV POUR RISQUES ET CHARGES (II)	2 913 424	2 297 594	615 830
						AUTRES (III)	125 000	30 000	95 000
						TOTAL (II+III)	3 038 424	2 327 594	710 830
TOTAL ACTIF	63 742 354	-19 800 835	43 941 519	52 085 117	-8 143 598	TOTAL GENERAL (I+II)	43 941 519	52 085 117	-8 143 598

HORS BILAN en € :	31/12/2013	31/12/2012	variation
Engagements donnés	3 602 034	3 068 782	533 252

ANNEXE II : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013 du FCS

COMPTE de RESULTAT en €

Charges d'exploitation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dotations aux provisions	-2 524 198	-5 427 132	-2 902 934
Autres charges	-1 2317 756	-6 287 614	-6 030 142
TOTAL (I)	-14 841 954	-11 714 746	-3 127 208
Autres produits (RAP)	467 789	278 527	189 262
Produits financiers	164 472	771 769	607 297
TOTAL (II)	632 261	1 050 296	418 035
Produits exceptionnels	15 264	13 088	2 176
TOTAL (III)	15 264	13 088	2 176
TOTAL (I + II + III)	-14 194 429	-10 651 362	-3 543 067
Résultat = Perte	-14 194 429	-10 651 362	-3 543 067

ANNEXE III : BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 du fonds de garantie NACRE

BILAN en €

	31/12/2013		31/12/2012						
ACTIF	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET	VARIATION	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
TRESORERIE A VUE	5 875 527		5 875 527	28 331 858	-22 456 331	AUTRE RESERVES	57 400 000	39 000 000	18 400 000
TRESORERIE A TERME	22 000 000		22 000 000	7 500 000	14 500 000				
PLACEMENTS BMTN	20 000 000		20 000 000	0	20 000 000	REPORT A NOUVEAU	-12 626 773	-7 679 226	-4 947 547
INTERETS COURUS	909		909	5	904				
						RESULTAT	-12 654 144	-4 947 547	-7 706 597
						TOTAL (I)	32 119 083	26 373 227	5 745 856
						PROV POUR RISQUES ET CHARGES (II)	15 757 353	9 458 636	6 298 717
TOTAL ACTIF	47 876 436	0	47 876 436	35 831 863	12 044 573	TOTAL GENERAL (I+II)	47 876 436	35 831 863	12 044 573
HORS BILAN en € :									
			31/12/2013	31/12/2012	variation				
	Engagements donnés		47 875 527	35 783 541	12 091 986				

ANNEXE IV : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013 du fonds de garantie NACRE

COMPTE de RESULTAT en €

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges d'exploitation :			
Dotations aux provisions	-6 455 018	-3 143 512	-3 311 506
Charges financières	-72 199	0	-72 199
Autres charges	-6 308 014	-2 470 160	-3 837 854
TOTAL (I)	-12 835 231	-5 613 672	-7 221 559
Autres produits (RAP)	156 301	0	156 301
Produits financiers	24 786	666 125	-641 339
TOTAL (II)	181 087	666 125	-485 038
Produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0
TOTAL (I + II+III)	-12 654 144	-4 947 547	-7 706 597
Résultat = Perte	-12 654 144	-4 947 547	-7 706 597

GROUPE

Groupe Caisse des Dépôts

Direction du développement territorial et du réseau
Département du développement économique et économie sociale

72 av. Pierre Mendès France
75914 Paris CEDEX 13

Tél. : +33 (1) 58 50 35 59 – Fax : +33 (1) 58 50 07 79

